

FOLIO 31

SMCTOM DE NONTRON

2025/0021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 44 - Votants : 43 - Nombre de voix : 67

L'an deux mil vingt cinq**Le 16 juin 2025 à dix-huit heures****Le Comité Syndical s'est réuni à la Salle Moulin Grolhier de Saint-Martial-de-Valette sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.****Date de la convocation : 4 juin 2025**

Étaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, VEDRENNE Jean, JEAN Thierry, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, COLINEAUX Jean-Luc, COUSSY Alain, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, MARCHAND Jean-Marie, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, ROCHE Jean-Claude, GARDILLOU René, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GOUILHERS Jean-Pascal, ROUSSEAU Eric, GACHON Didier, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques, **Étaient présentes :** Mesdames JERVAISE Marie-Christine, MARTY Patricia, DEBORD Danielle, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine, POULAIN Chantal

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs SUDERT Romain (arrivé à 18h20 / absent pour la présentation de la cession à SARL VAZEUX et la modification des statuts du SMD3), BASILE Philippe, MAURANGE Jean-Claude, FOURNET Philippe (arrivé à 18h25 / absent pour la présentation de la cession à SARL VAZEUX et la modification des statuts du SMD3),

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, MOUSSEAU Christiane, SOURDET Josiane, AGARD LAROCHE Anne-Marie, WHITE Muriel, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, DOUCET Serge, CHABOT Jean-Michel, MASSIAS Gilles,

Étaient absente excusée : Mesdames LEGER Sylvie, LAGARDE Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur FAYE Jean Jacques

Objet : Décision Modificative N°1 – Ajustements chapitres et articles

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 26/06/2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que certains comptes ne sont pas dotés de crédits, Monsieur le Président propose les virements de crédits présentés ci-après :

INVESTISSEMENT						
Diminution de crédits	N°compte	Montant	Augmentation de crédits	N°compte	Montant	Fournisseur
Chapitre 21	2188	1 440,00 €	Chapitre 20	2051	1 440,00 €	TRADIM
Chapitre 23	2313	173,52 €	Chapitre 21	2181	173,52 €	SPP Numérique
Chapitre 23	2313	20,00 €	Chapitre 27	275	20,00 €	Intermarché

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

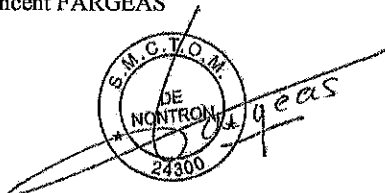
♦ Autorise la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS



Délibération 2025/0021

Page 1 sur 1